

*Au maximum 80% du total des coûts du dossier pris par la CNSA (Enseignement et Traitement)

*20% reste à la charge de l'établissement

Un plafond de 35h de prise en charge

Etablissement

Nom de l'établissement : Code établissement :

Statut de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Personne à contacter :

Agent

Nom de l'agent : Prénom : Sexe : F M

Grade :

Organisme

Nom de l'organisme :

N° de déclaration d'activité : N° de SIRET :

Action de formation

Thématiques éligibles à l'accord cadre CNSA 2022 à cocher :

- Personnes âgées
 Personnes en situation de handicap
 Pratiques professionnelles
 Appui aux managers et aux ESMS

Intitulé de formation :

Lieu de formation :

Formation	Date de début	Date de fin	Durée En heure (Plafond de 35h)	Nombre de jours (Plafond 7j)	Frais pédagogiques	Frais de salaire de l'agent	TOTAL
Total action formation							
TOTAL							

L'établissement atteste avoir pris connaissance des conditions de prise en charge de l'ANFH, certifie l'exactitude des renseignements fournis et la conformité des documents joints.

Cachet de l'établissement :

Le directeur de l'établissement :

Fait à : Le :

Signature :

L'accord CNSA PROFESSIONNALISATION concerne :

- Les établissements ou services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale,
- Les EHPAD ayant signé la convention tripartite,
- Les établissements ou services d'enseignements qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social précoce,
- Les centres d'action médico-sociale précoce,
- Les établissements ou services de réadaptation, de pré orientation et de rééducation professionnelle,
- Les établissements ou services, y compris les foyers d'accueil médicalisé, qui accueillent des personnes adultes handicapées.

Pour rappel, les dossiers CNSA doivent impérativement respecter la règle de saisie suivante, à savoir 1 dossier = 1 agent.

Vous trouverez, ci-après, les thématiques éligibles au titre de l'axe professionnalisation dans le cadre du partenariat avec la CNSA :

Personnes âgées

- Bienveillance en institution pour personnes âgées et prise en charge de la perte d'autonomie et du handicap, en lien avec les sujets d'accès aux soins des personnes âgées en EHPAD
- Accompagnement en fin de vie pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie
- Accompagnement des personnes handicapées vieillissantes
- Sexualité de la personne âgée
- Prise en charge de la douleur
- Précarité et rupture de parcours de soins
- Prise en charge non médicamenteuse des troubles comportementaux en EHPAD ou USLD : la maladie d'Alzheimer et l'ensemble des démences apparentées

Personnes en situation de Handicap

- Accompagnement de la personne polyhandicapée : actions intégrant un volet communication avec la personne polyhandicapée (capacités de compréhension et d'expression), en lien avec le volet polyhandicap de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale.
- Troubles neurodéveloppementaux, dont troubles du spectre de l'autisme en lien avec les 3ème Plan Autisme et stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND)
- Les Epilepsies

Pratiques professionnelles

- La bienveillance
- Les techniques des soins
- La médiation dans les situations complexes
- La gestion de la violence et de l'agressivité
- Les écrits professionnels
- Les soins palliatifs
- Le repérage et la prévention du risque suicidaire
- La dénutrition
- Hygiène des locaux et bio nettoyage
- Manutention des personnes
- Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson et apparentée
- Accompagner les aidants

Appui aux managers et aux ESMS

- Co-développement managérial ; mobiliser les bonnes pratiques de management RH, de coordination et de coopération sur le territoire
- La protection des données personnelles et le secret professionnel
- Conduite du changement
- La paire aidance au sein de ESMS
- Transformation de l'offre médico-sociale
- La participation des personnes accompagnée au projet d'établissement
- Les proches aidants ; place et rôle
- Formation à destination des cadres intermédiaires adaptée à l'évolution du secteur

Le libellé des thématiques dans les 4 grands domaines n'est pas limitatif mais les actions doivent pouvoir y être rattachées.



ANFH Ile de France – 12 villa de Lourcine – 75 014 PARIS

Personne à contacter :

Sokunthéa SIV – s.siv@anhf.fr / Sandra MENDES – s.mendes@anhf.fr / David MEN – d.men@anhf.fr